

ARRETÉ :

AR_038_2024

Arrêté d'information et autorisation de voirie pour travaux - VEBRON Cantonade

Le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2213-4 ; L1111-1 à L1111-6 ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I -
ème

8 partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande du 25 octobre 2024 par la Société S&B Dos Santos Barroso par laquelle la société demande l'autorisation de voirie pour des travaux sur le domaine public : réfection d'un mur dans la rue de la Cantonade de VEBRON.

Considérant que les travaux de construction d'un mur de soutènement nécessitent que la population soit informée.

VU l'état des lieux ;

ARRETE

Article 1 : En raison des motifs ci-dessus indiqués, il est important d'informer que La circulation sera interdite aux piétons dans la rue de la Cantonade pendant une durée de 7 jours sur la partie nord de la rue.

2 : l'entreprise S&B Dos Santos Barroso est autorisée à entreposer sur le parking de cette LAFONT à Vebron, les matériaux nécessaires à la réfection du mur.

3 : Il est important pour l'entreprise Dos Santos Barroso S&B de bien faire attention au matériel existant sur le parking ainsi qu'aux abords de celui-ci afin de ne pas détériorer cet

4 : après les travaux, le parking utilisé devra être remise en état et nettoyé.

5 : La signalisation de danger réglementaire sera mise en place par les équipes techniques de l'entreprise Dos Santos Barroso S&B, chargée des travaux. Celle-ci sera et demeurera pleinement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du

Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de réception de l'AR: 28/10/2024
048-214801938-AR_038_2024-AR

AGEDI

chantier.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une copie est adressée à l'entreprise Dos Santos Barroso S et B ainsi qu'à la Direction Des Routes de la Lozère - Unité technique de Florac.

Le 28/10/2024

Pour extrait certifié conforme



Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de reception de l'AR: 28/10/2024
048-214801938-AR_038_2024-AR
A G E D I